

L'efficacité de l'aide publique au développement face à la question de la transparence

Brahim Sabri, Hajar Hajjami

Abstract -The effectiveness of official development assistance has been in the crosshairs of the international community (economists, activists, academics...) for several years. The debate around this issue has often concluded that ODA is inefficient and harmful for the development of poor and developing countries.

However, in order to evaluate this "inefficiency", we must first understand its possible causes although such understanding is a hard task due to miscellaneous reasons (data insufficiency, incoherence of actors decision-making.....).This paper aims, in its first part, to focus on the problems impairing ODA transparency and therefore its evaluation.The second part will make recommandations to overcome the impediments of official development assistance's transparency.

Keywords Assistance, Coordination, conditionality, Foreign Aid, international cooperation, ODA, Transparency

Résumé - L'Aide Publique au développement est souvent remise en cause notamment du fait de la question de l'efficacité, elle est souvent accusée d'être inutile et même nocive pour le développement des pays pauvres parce qu'elle contribuerait à maintenir ces pays dans une relation de dépendance envers l'occident

Cependant, pour l'évaluer et juger de son inefficacité, il faut d'abord en connaître les causes, ce qui, à priori, semble difficile dans le cas de l'aide publique au développement à cause de l'insuffisance des informations et de l'imperfection des données, en plus de l'incohérence dans les décisions des bailleurs de fonds. L'objet de cet essai est de présenter les grands aspects qui constituent des obstacles devant l'évaluation de l'aide publique au développement dont celui de la transparence.

Mots clés L'Aide étrangère, Aide internationale, APD, Coopération internationale, Coordination, Conditionnalité, Transparence



Introduction

Etant l'une des politiques majeures des Etats et des institutions internationales et donc une question importante du débat public, - entre contribuables qui veulent savoir comment sont utilisés leurs impôts, populations des PED qui veulent savoir où va l'argent qui est destiné à améliorer leur qualité de vie, et critiques des économistes qui considèrent l'aide n'a pas d'impact sur le développement...- ; La question autour de l'efficacité de l'APD se pose et s'impose naturellement et s'intensifie chaque année un peu plus, pourtant, se concentrer sur son efficacité¹ est une question sensible,

¹Des éléments probants montrent que l'aide au développement a eu des résultats positifs substantiels au niveau micro, qu'il s'agisse de projets ou de programmes. Des programmes bien gérés ont permis d'améliorer la scolarisation des enfants et l'accès aux soins de santé, de réformer la fiscalité ou d'obtenir d'autres précieuses

car dans un premier temps elle est destinée à servir plusieurs intérêts et desseins quidivergent, tout comme elle est susceptible d'être évaluée selon des dimensions variées et opposées, dont ceux des économistes, hommes politiques, et activistes des ONG, qui se divisent généralement en deux pôles, ceux qui aperçoivent l'APD comme facteur de croissance² et les

résultats. Mais au niveau agrégé, le bilan est mitigé, alimentant le débat sur la faible efficacité de l'aide en général – Leonce Ndikumana, « Appliquer l'évaluation à l'aide au développement : une solution pour combler le fossé micro-macro de l'efficacité de l'aide ? » , Revue d'économie du développement- 2012/4 (Vol. 20)-p126 ² Un marché financier défaillant contraint la croissance en rationnant les capitaux mobilisables sur longue période. C'est donc en développant les marchés financiers locaux que l'on peut contribuer à la fois à la collecte de l'épargne, courte et longue, et à son allocation. L'APD peut y contribuer, notamment en

autres qui remettent en cause son utilité et vont jusqu'à la définir comme un piège tendu aux pays du sud par les pays développés.

En faisant abstraction des idéologies économiques et politiques, on ne peut qualifier l'APD de bonne ou de mauvaise, car d'une part, les données statistiques, et budgétaires contiennent trop de lacunes pour permettre d'évaluer l'APD et ses effets dans leur ensemble, et d'autre part, il est spécialement complexe de suggérer des dispositions claires pour rénover la mise en œuvre de l'APD et faire évoluer son efficacité si on ne connaît pas bien les causes de son éventuelle "inefficacité".

En outre, dans un espace connu de faiblesses et d'obstacles au développement et dans un environnement de croissance assez faible, il devient fondé et naturel de se poser des questions autour de l'utilisation correcte et surtout efficiente de ces fonds et de faire en sorte de trouver le meilleur moyen d'atteindre la performance dans la mise en œuvre de l'APD.

Sous formes de dons ou de prêts, les recettes constituées des financements étrangers sont de plus en plus nombreuses, pour faire face aux exigences d'une réelle démarche de développement dans plusieurs secteurs, pouvoir assurer un bon appui budgétaire et contribuer à l'amélioration du bien-être des populations; pourtant on se trouve face à un endettement et un déficit budgétaire qui sont de plus en plus grandissants³, un taux de chômage progressant⁴, et une croissance faible et stagnante⁵, mauvais classements et indicateurs alarmants concernant l'écart entre les genres, le taux d'analphabétisme, la corruption, la liberté d'expression, l'enseignement,...

En considérant à titre d'exemple, qu'une partie de l'APD est sensée être destinée à l'allègement de la dette⁶, et la promotion de certains secteurs bien que les

mettant en place des garanties aux émissions en monnaie locale, Pierre Jacquet et Olivier Charnoz, « Infrastructures, croissance et réduction de la pauvreté », Article pour le Forum franco-vietnamien-6-13 septembre 2003-p14

³ Exemple : Cas du Maroc (voir annexe)

⁴ Idem

⁵ Idem

⁶ A titre d'exemple le Maroc, selon le bulletin relatif aux statistiques de la dette extérieure publique, publié par la DTFE⁶, l'encours de la dette extérieure publique a atteint 277,7 milliards de dirhams (MMDH) à fin 2014, contre 234,7 milliards de dirhams à fin 2013, soit une hausse de près de 43 milliards de dirhams, cette même dette a atteint 312,9 milliards de dirhams à fin juin 2016, contre 301 MMDH à fin 2015. Soit une hausse continue avec le même rythme. Selon la même source, la dette représente donc 30,3% du PIB en 2014, contre 26,9% en 2013.

chiffres nous montrent le contraire (voir annexe), Il devient facile dans ces circonstances d'accuser l'APD d'inefficacité et d'aller même à croire qu'elle peut contribuer à l'expansion de ces phénomènes qui freinent la croissance et ralentissent le développement. Pourtant avant de passer directement au jugement, il convient d'examiner les phases qui précèdent la mise en œuvre de l'APD, c'est-à-dire la gestion de celle-ci et la préparation d'un terrain sain pour faire en sorte qu'elle soit la plus productive possible, pour s'assurer qu'elle est bien utilisée dans le même but pour lequel elle a été octroyée, s'assurer qu'elle est mise en place de manière à ce qu'elle puisse donner les résultats espérés, etc....

A ce stade une interrogation importante s'impose: les données relatives à l'APD et qui sont communiquées sont-elles fiables ? La question est donc en rapport étroit avec la transparence.

On peut percevoir la transparence, comme le fait de rendre des comptes, la communication des données et des résultats au fur et à mesure de la réalisation des projets financés par l'APD, l'exercice d'un contrôle parlementaire, la facilitation de l'accès à l'information par voie numérique, l'élargissement du champ d'intervention de la société civile, la sensibilisation du citoyen aux questions des finances publiques et la vulgarisation de l'information communiquée, car ce sont ces informations communiquées grâce à la transparence qui vont renvoyer aux résultats et donc permettre une évaluation de l'efficacité.

1- La non-supputation de l'efficacité de l'APD

1.1 Circonlocution dans les chiffres, vice terminologique, absence de communication post-décaissement et risques de détournements

L'APD et la dette qu'elle génère jouent un rôle essentiel par lequel se font les nouveaux marquages géopolitiques, satisfaction des enjeux géostratégiques, et donc plus ou moins un nouvel aspect de colonisation⁷. Ces aspects vicieux de l'APD se laissent

⁷ L'APD est une forme de coopération qui est souvent critiquée pour être une forme de re-colonisation par une mise en dépendance et une orientation politique du mode de développement. Mais cette critique n'induit pas l'idée d'une inefficacité de l'aide: sont rejetés l'objectif poursuivi et la perte d'indépendance que l'aide induirait., Isabelle HILLENKAMP et Jean-Michel SERVET, « La lutte contre la pauvreté, un enjeu international », *CERISCOPE Pauvreté*, 2012 ceriscope.sciences-po.fr-consulté le 11-09-2016 - URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/la-lutte-contre-la-pauvrete-un-enjeu-international>

renforcer par plusieurs phénomènes qui partent du vocabulaire utilisé à la phase de la communication, jusqu'au détournement des fonds.

Entre l'absence des médias et des organismes d'études neutres, un gouvernement qui essaie toujours de montrer avoir bien fait, une opposition qui veut prouver le contraire et des bailleurs de fonds qui doivent assumer leurs engagements⁸ devant la scène internationale et justifier leurs dépenses⁹ face aux interrogations des citoyens, il y'a une très grande cacophonie au niveau de la communication des chiffres clés relatifs à l'acquisition, la mise en œuvre et l'efficacité de l'APD. Aujourd'hui on constate que malgré les multiples discours qui clament la gouvernance, il y'a toujours un énorme déficit de transparence entre les déclarations publiques et la façon dont les décisions sont prises sur la prestation de l'aide, sur la manière dont les deniers publics sont dépensés, et dont les marchés sont passés. Ce qui constitue l'un des obstacles principaux devant l'évaluation de l'efficacité de l'APD ainsi que ses répercussions à long terme, sachant que le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes en vue d'atteindre les objectifs, nécessite des statistiques fiables, comparables dans le temps et dans l'espace, dans tous les domaines en particulier ceux promus par l'aide publique au développement, (infrastructure, gouvernance, développement économique et social, droits de l'Homme,...).

Outre les chiffres qui marient promesses et engagements effectifs, rendant insaisissable et contradictoire toute vue

⁸ En matière d'aide, l'objectif international vise à porter l'aide publique au développement (APD) à 0.7 % du revenu national des donneurs. Pour plus de détails sur l'objectif de 1 %, voir les Dossiers du CAD, Coopération pour le développement, Rapport 1999, OCDE, Paris, 2000, pages 51 et 52

⁹ Exemple : L'APD réelle et l'APD officielle de la France. Coordination Sud développe le concept d'APD « réelle » de la France, afin de refléter la contribution française « réelle » au financement du développement. L'aide « officielle » de la France telle que publiée chaque année par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.

-L'aide « officielle » de la France concerne l'APD telle que notifiée par la France au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

-L'aide « réelle » de la France concerne uniquement les dépenses d'APD contribuant réellement au financement du développement. Elle exclut 90% des allègements de dettes et les dépenses « artificielles » suivantes : écolage, « accueil » des réfugiés en France, dépenses allouées aux Territoires d'outre mer. (...) -Groupe de Réalisations et d'Accompagnement pour le Développement- Aide publique au développement-grad-s.net-consulté le 29-09-2016-URL : grad-s.net/pour-aller-plus-loin/agate-agent-s-i/aide-publique-au-developpement/

d'ensemble, il y'a aussi vice terminologique du vocable "Aide" qui nous fait souvent penser aux dons¹⁰ et aux legs, tandis que l'APD se compose de plusieurs volets, qui peuvent, il est vrai, être sous formes de dons (qui sont assez rares), mais aussi d'assistance technique¹¹, ou généralement des prêts à conditions préférentielles¹² sur les taux d'intérêt et donc ce ne sont pas des dons gratuits, au contraire sont des aides qui peuvent peser sur les finances publiques en générant des dettes..

Il s'avère donc important de faire la différence entre les deux termes, car la forme la plus courante de l'APD et celle qui engage l'État au devoir de remboursement avec des taux d'intérêt. Dans ce contexte, et vu qu'il s'agit de deniers publics, l'utilisation de ces ressources doit être soumise à des conditions qui permettent d'assurer un suivi, pour promouvoir la transparence des données communiquées au grand public.

Au niveau de la communication, celle-ci se limite souvent à l'annonce de perception des "dons" et des crédits contractés, sans préciser le cadre dans lequel s'inscrivent ces derniers, et sans qu'elle soit suivie d'une communication qui se focalise sur l'ensemble d'opérations consistant à suivre et à contrôler le processus mis en place pour parvenir dans les meilleures conditions aux résultats recherchés.

Face au phénomène de corruption et aux interrogations qui se posent devant les compétences des acteurs pour la mise en œuvre des projets, il s'avère nécessaire d'instaurer des moyens qui permettront de suivre l'utilisation des fonds générés par l'APD et réduire cette susceptibilité de l'APD à susciter et donner matière à de multiples détournements¹³, comme c'est le cas de

¹⁰ Les dons ou subventions qui sont les transferts de ressources non remboursables.

¹¹ Également appelée « coopération technique », l'assistance technique repose sur le financement de formations (de hauts fonctionnaires ou d'étudiants par exemple) ou sur la mise à disposition d'experts (auprès de ministères, d'autorités locales, d'agences publiques, etc.)... Elle est remboursable, tout comme les prêts.

¹² Les prêts publics qui sont des transferts de ressources donnant lieu à des remboursements et assortis de conditions financières variables en fonction du taux d'intérêt, de la durée du remboursement, etc ; Groupe de Réalisations et d'Accompagnement pour le Développement, « Aide publique au développement », grad-s.net-consulté le 29-09-2016-URL : grad-s.net/pour-aller-plus-loin/agate-agent-s-i/aide-publique-au-developpement

¹³ Thierry Brugvin, « Les détournements de l'aide financière pour le développement des PED » Pour la Revue « Plein Droit » du GISTI-consulté le 13-10-2016-URL : <http://docplayer.fr/10830943-Les-detournements-de-l-aide-financiere-pour-le-developpement-des-ped-pour-la-revue-plein-droit-du-gisti.html>

plusieurs pays où ces fonds servent beaucoup plus à accroître les fortunes personnelles des hauts responsables corrompus et chefs d'Etats dictateurs, à la protection des intérêts des firmes transnationales et à rembourser les dettes accumulées, plutôt qu'à la promotion du développement.

Or, Il faut préciser que le détournement ne se limite pas aux pays bénéficiaires, mais il peut concerner aussi les pays donateurs, d'une façon que l'on peut qualifier de légale¹⁴, dans la mesure où les gouvernements de ces derniers, pour gonfler facticement leurs dépenses de solidarité, se permettent d'inclure une partie des frais de gestion au niveau interne, dans leur aide publique au développement. A titre d'exemple, les bourses pour les étudiants étrangers, et donc il s'agit d'une aide qui ne quitte pas les territoires des donateurs, ou encore la crise migratoire¹⁵ de l'Europe ou plus d'un million de personnes ont demandé l'asile dans l'UE en 2015 et qui a donné l'occasion à des donateurs de l'APD comme l'Allemagne, le Suède et le Danemark d'inclure dans leurs statistiques relatives à l'APD, des dépenses¹⁶ consenties au niveau interne principalement destinées à la gestion de la crise des migrants et l'accueil des demandeurs d'asile sur leurs territoires.

1.2 Une conditionnalité pas engageante et irréaliste et des promesses non retenues des donateurs

La conditionnalité¹⁷ permet aux bailleurs de fonds de veiller à ce que l'argent de leurs aides soit utilisé dans

¹⁴ Une règle de l'OCDE autorise à compter certaines dépenses liées aux réfugiés dans leur APD pendant un an après l'arrivée de ceux-ci

¹⁵ Le secrétaire général de l'ONU a dénoncé le dérapage des aides au développement vers l'assistance aux migrants demandeurs d'asile. «Les ressources d'une branche ne doivent pas venir aux dépens d'une autre». Voir communiqué:

www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2015-11-11/statement-attributable-spokesman-secretary-general-proposed consulté le 25-10-2016

¹⁶ En 2015, la Suède a dépensé 22% de son APD à des coûts liés aux réfugiés au sein du pays, soit plus que tous les autres pays riches du monde- Selon l'étude, le Danemark sera le principal bénéficiaire des aides danoises en 2016. Selon les prévisions actuelles, Copenhague prévoit en effet de dédier 30% de son aide au développement- AIdWatch- Concord (Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement) - le rapport 2016

¹⁷ On appelle « conditionnalités » des conditions de l'aide les mesures que celui qui apporte l'aide exige de celui qui la reçoit. Par exemple, l'aide liée, surtout pratiquée par l'aide bilatérale, oblige le receveur à effectuer tout ou partie des achats de biens et services dans le pays donneur, ou à lui octroyer certains privilèges, Groupe de Réalisations et d'Accompagnement

les mêmes buts pour lesquels il a été octroyé¹⁸, elle leur permet également d'accorder leurs financements en contrepartie de réformes et de converger les fonds de l'APD dans un milieu de bonnes pratiques, de bonne gouvernance et de bonnes politiques économiques, afin que ces dernières puissent propulser au plus loin l'efficacité de l'aide. La conditionnalité peut donc être considérée comme une garantie contre la mauvaise utilisation des financements et une assurance sur la palpabilité des réformes pour lesquelles les bénéficiaires de l'APD se sont engagés.

Cependant, en pratique, on constate que cette conditionnalité reste plutôt théorique et les fonds continuent à être déboursés même lorsque les objectifs ne sont pas atteints, et que les Etats déviant la trajectoire des réformes tracées, et dérogeant aux règlements des accords signés, ne sont pas destitués des listes des pays bénéficiaires et ne se voient confrontés à aucune suspension de fonds. Dans beaucoup de travaux autour de l'efficacité de l'APD, on affirme que la conditionnalité telle qu'elle est utilisée par une grande partie des bailleurs de fonds (financements en contrepartie de promesses de changements de politiques déterminées) ne fonctionne pas et met l'accent sur le fait que pour une grande partie des utilisations de l'aide, la fongibilité compromet les objectifs des bailleurs de fonds: l'aide libère de l'argent pour d'autres utilisations que le projet explicitement financé par l'aide.

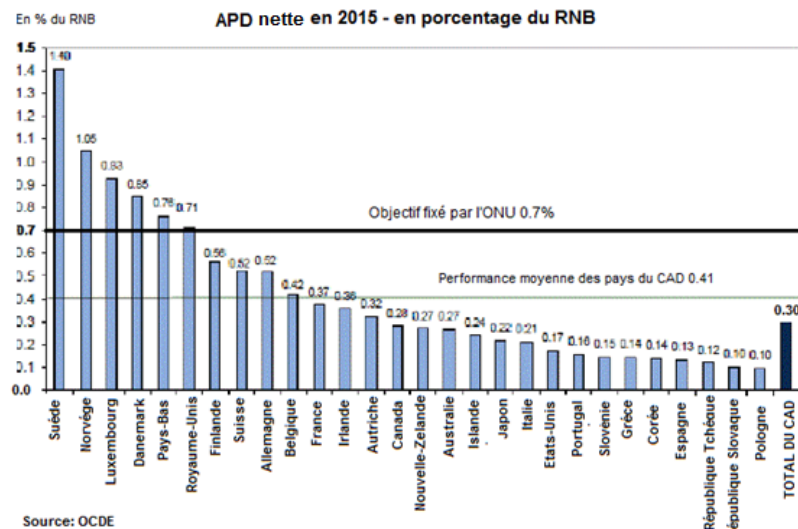
D'autre part les donateurs de l'APD communiquent très peu sur la définition de la conditionnalité et exigent des PED qu'ils respectent un ensemble de conditionnalités techniques, politiques et économiques. Ces conditionnalités ont en réalité, très souvent dicté des réformes sans rapport manifeste avec les objectifs affichés du programme de réduction de la pauvreté et autres...

Le bilan de deux décennies de conditionnalités macro-économiques suggère qu'elles n'ont pas été un instrument très performant pour promouvoir les réformes de politique économique. En effet, les difficultés d'application de ces conditionnalités et les objectifs souvent contradictoires (débourser rapidement

pour le Développement- Aide publique au développement-grad-s.net-consulté le 29-09-2016- URL : grad-s.net/pour-aller-plus-loin/agate-agent-s-i/aide-publique-au-developpement

¹⁸ Voir GUILLAUMONT P, « Propositions pour un nouveau type de conditionnalité », note pour la Commission Européenne CERDI Université d'Auvergne, Clermont -Ferrand, 1995

¹⁹ Voir par exemple Collier et al. (1997) et Banque Mondiale....,



l'aide accordée et conditionner ces déboursements à des réformes destinées à favoriser durablement la croissance économique) ont contribué à pervertir le système.

Jacky Amprou et Lisa Chauvet -2004- Efficacité et allocation de l'aide : - Notes et Documents n°6, revue des débats : Agence Française de Développement

Si ces conditionnalités ne sont pas liées aux objectifs de l'APD, des fois elles vont même jusqu'à être contradictoires avec les priorités nationales et les particularités socio-économiques des pays récipiendaires pour se retrouver face à une conditionnalité qui marginalise les intérêts des PED pour privilégier ceux des pays donateurs à travers le fait d'imposer une certaine idéologie politico-économique (telles que la libéralisation et la privatisation), la satisfaction des intérêts des grandes firmes multinationales, les intérêts géostratégiques et géoéconomiques des bailleurs de fonds.

Ainsi, on se retrouve face à une conditionnalité qui n'est pas appropriée, ce qui rend flou l'intérêt de l'APD et nuit au bon déroulement de son évaluation.

Outre l'inadaptation de la conditionnalité, il faut aussi souligner que les pays bénéficiaires se retrouvent souvent face à un foisonnement de références à respecter qui peuvent être contradictoires, dont beaucoup sont des exigences que les pays donateurs seraient incapables de respecter, et dont les dispositions qui ont en plus tendance à transmuter au cours du temps et selon le donateur.

Au problème de la conditionnalité qui s'avère comme incohérente et pas très engageante, s'ajoute celui de l'insuffisance de l'APD qui sert souvent d'un élément fort pour justifier son échec et son inefficacité. En 1970, les pays développés avaient promis de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à aider les pays dits sous-développés à l'époque. Aujourd'hui avec environ 0.3% de leur PIB (voir Annexe), on constate que les pays du nord n'ont même pas atteint la moitié de l'objectif tracé il y a déjà quatre décennies et au moment où les pays industrialisés se réjouissent de la hausse des flux d'aide, cette APD a en réalité baissé (de 35,8 milliards de dollars en 2005 à 35,1 milliards en 2006)²⁰ ce qui montre que les gouvernements des pays riches ne tiennent pas leurs engagements et promesses, pendant qu'ils multiplient les questionnements sur l'efficacité de l'aide et les conditionnalités et donc justifient leurs tergiversations par l'inefficacité de l'aide internationale.

Selon l'OCDE, malgré une hausse encourageante de l'APD en Afrique, cela ne devrait pas permettre de respecter les engagements pris par le G8 en 2005. En 2010, l'Afrique ne devrait ainsi recevoir que 11 des 25 milliards de dollars supplémentaires annoncés, en raison notamment des promesses non tenues de certains bailleurs. Ceci nuit fortement à la prévisibilité²¹, pour que les pays bénéficiaires se trouvent face à un énorme handicap de planification si le financement n'arrive pas alors que de nouveaux projets ont été promis, voire entamés.

²⁰ Banque mondiale, « Financement du développement dans le monde 2007 »

²¹ D'après des données préliminaires, une récente évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (CAD-OCDE, 2008a) a montré qu'un pays ne reçoit que 45 % de l'aide promise dans les délais prévus par les donateurs

La question donc autour de l'APD en termes de plusieurs institutions (à titre d'exemple le HCP²² au Maroc) travaillent dans le domaine de la statistique, mais le travail

Un déficit d'engagements

En 2005, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont promis d'accroître l'aide publique au développement (APD) nette à l'occasion du «Sommet du Millénaire+5» à New York. Si elle avait été tenue, cette promesse se serait traduite par un surcroît net d'APD de 50 milliards de dollars par an à décaisser avant 2010 (dollars de 2004). L'APD nette est passée de 69 milliards en 2001 à 107 milliards en 2005, dopée par de fortes remises de dettes assimilées à l'APD. En 2006, elle a fléchi, les chiffres de 2007 étant encore plus bas suite à l'allègement exceptionnel accordé à l'Iraq et au Nigéria en 2005 et 2006. Le Nigéria a reçu près du quart du total de l'APD nette versée à l'Afrique en 2006. L'allègement de la dette devant diminuer dans les prochaines années, les autres formes d'aide devront fortement progresser si les donateurs respectent leurs engagements. Le CAD a publié pour la première fois en mai 2008 les plans de dépense de l'aide pays programmable (APP). L'APP correspond aux ressources totales mises à la disposition des pays en développement. Elle équivaut à l'APD brute totale, moins l'aide humanitaire, les allègements de dette, les coûts administratifs des donateurs, le coût imputé des étudiants, la sensibilisation au développement, la recherche, les coûts des réfugiés dans les pays donateurs, l'aide alimentaire, l'aide des gouvernements locaux dans les pays donateurs et les subventions de base aux ONG des pays donateurs et aux ONG internationales. D'après les plans de dépense, les 23 membres du CAD, la Banque mondiale, les Banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement, les principales organisations de l'ONU et les fonds mondiaux pour la santé et l'environnement auront ensemble accru leur APP d'environ 20 milliards de dollars entre 2004 et 2010 (avec les reconstitutions plus importantes des facilités de prêts concessionnels de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de la Banque asiatique de développement). Néanmoins, le CAD estime qu'il faudra affecter 30 milliards de dollars supplémentaires pour atteindre les niveaux d'aide globaux correspondant aux objectifs fixés individuellement par les membres du CAD pour 2010 (CAD-OCDE, 2008b).

Eckhard Deutscher et Sara Fyson- 2008- Améliorer l'efficacité de l'aide - Finances & Développement

« quantité » gêne, d'une manière très forte, le déroulement de l'évaluation de son efficacité, et au-delà des perturbations face à l'évaluation, cette question sert aussi d'argument pour justifier l'inefficacité ou la mauvaise gestion de l'aide par les pays bénéficiaires.

1.3L'évaluation face à l'absence de la synchronisation des données et la coordination entre les acteurs

Les données de qualité comparables dans le temps et dans l'espace sur l'ensemble des pays, disponibles en temps opportun et produits par le système statistique en vue de répondre aux besoins de l'évaluation de l'APD, sont quasiment inexistantes. Les définitions et concepts statistiques différents d'un organisme à l'autre, rendant les comparaisons difficiles et générant des agrégats sans grande pertinence du point de vue national et/ou régional ou autre en vue de faire des études comparatives. De même, les statistiques sur la gouvernance et la sécurité nécessaires pour le suivi de la situation sociopolitique, objectif fondamental de l'APD, ne sont pas encore produites par le système statistique des pays bénéficiaires. Il est vrai que

est souvent incomplet, soit parce qu'il ne couvre pas tous les domaines et toutes les dimensions rattachées à l'Aide publique au développement, soit par manque de neutralité, soit par manque de moyens et de compétences, sans oublier l'absence de la coordination des activités statistiques que ce soit sur le plan interne ou entre partenaires, c'est-à-dire : donneur/receveur.

A ce problème s'ajoute la question du fractionnement de l'aide qui découle de la multiplicité²³ des donateurs, ainsi que de la pléthore des secteurs financés par l'aide. Ce qui contraint les PED à supporter un poids important en raison de leurs ressources limitées, et réduit aussi bien la viabilité que la valeur de l'aide reçue.

²²Haut Commissariat au plan, c'est l'organisme chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc. Créé en 2003 sous le règne de Mohammed VI, il remplace le ministère du Plan et des Prévisions économiques

²³Une étude du Comité d'aide au développement de l'OCDE(CAD) sur l'augmentation de l'aide (CAD-OCDE, 2008b) montre par exemple qu'en 2005-06, 38 pays en développement ont bénéficié d'une aide publique au développement (APD) de la part d'au moins 25 donateurs différents, membres du CAD et multilatéraux. Dans 24 de ces pays, moins de 10 % du total a été fourni par 15 donateurs ou plus, mais chacun d'eux a généralement obligé le pays bénéficiaire à appliquer ses propres procédures et normes

Si aujourd'hui il semble difficile d'orienter la gestion budgétaire vers plus de visibilité, la même question se pose face à la multitude des donateurs de l'APD, multitude des secteurs concernés et il devient donc difficile d'assurer une globalisation des flux pour atteindre cette visibilité des chiffres qui permet de bien évaluer les effets de l'APD. De même cela rend difficile le fait de respecter les priorités des pays bénéficiaires, simplifier et harmoniser²⁴ les procédures, et donc mettre d'avantage l'accent sur les résultats.

La disparité des acteurs et des intérêts en présence se traduit par un manque de coordination dans l'acheminement de l'aide — qui met également à rude épreuve les administrations locales.

Eckhard Deutscher et Sara Fyson- 2008- Améliorer l'efficacité de l'aide - Finances & Développement

Enfin en matière de Finances publiques, discipline directement touchée par l'APD, on sait que la transparence des finances publiques²⁵ tourne autour de trois axes principaux qui sont la transparence des données communiquées, la participation des citoyens et de la société civile, et la capacité des institutions indépendantes de contrôle du budget de l'Etat. Et donc, en fournissant des quantités insuffisantes ou incohérentes d'informations, les pays sous-développés ou en voie de développement n'offrent pas aux populations assez de moyens de contribution au processus budgétaire, et en plus du déficit dans l'accès aux données, le contrôle budgétaire est aussi faible autant dans le cas du parlement que dans celui de la Cour des Comptes²⁶. Cette défaillance de transparence frappe considérablement les résultats et les performances des politiques publiques, ce qui fait que le système budgétaire de plusieurs pays bénéficiaires de l'aide ne peut être estimé comme transparent.

2-Le contrôle pour une meilleure évaluation de l'efficacité

Contrôler pour assurer le développement peut s'avérer être le

²⁴D'une manière générale, l'harmonisation présente un certain nombre d'avantages : -coût de transaction transféré du PED aux bailleurs--transparence accrue et dialogue -rationalisation des objectifs et procédures - rentabilisation des avantages comparatifs ...

²⁵ Voir Manuel sur la transparence des finances publiques - Département des finances publiques-Fonds Monétaire International -Édition révisée 2007

²⁶La Cour des comptes est une juridiction financière marocaine prévue par l'article 147 de la Constitution et chargée principalement de contrôler la régularité des comptes publics de l'État, des entreprises publiques, des communes ainsi que des partis politiques marocains.

meilleur moyen d'échapper à l'anarchie et la désorganisation dans la gestion des flux financiers octroyés par l'étranger, dont l'aide publique au développement. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de suivi des financements et de la mise en œuvre des objectifs pour pouvoir s'assurer que l'aide est concrètement décaissée, et qu'elle est déboursée d'une façon équitable et transparente, pouvoir donc en garantir une partie de l'efficacité ou au moins la bonne évaluation de celle-ci. En effet, il est question d'une condition primordiale pour l'efficacité de l'APD, plus spécialement dans un environnement où règnent la corruption et le sentiment de manque de confiance du citoyen envers les pouvoirs publics quand il s'agit de la dépense et des deniers publics.

Il faut donc faire évoluer la notion de la transparence et du contrôle aboutissant à une communication transparente et efficace, en rendant la conditionnalité réaliste grâce au renforcement de l'engagement et en assurant une coordination effective.

2.1 Une communication transparente et efficace

La transparence des données de l'APD est synonyme de la bonne administration des deniers publics et de la principale garantie du suivi des projets auprès des populations ciblées et donc d'une évaluation réaliste de leur efficacité. Ceci ne peut se faire qu'à travers une administration visible des deniers de l'Etat, ainsi qu'une publication des données autour de toutes les opérations concernant l'aide et les modalités de passation des marchés et leur vulgarisation, pour que le citoyen puisse s'informer sur la destination et l'utilisation des flux financiers générés par l'APD et pour que cette information puisse quitter le débat passif et s'ouvrir sur une réelle démarche de dialogue et obligation de rendre les comptes pour lutter contre la corruption et le détournement en fluidifiant la circulation de l'information entre les institutions et tous les acteurs concernés, en vue de dépasser l'anarchie de l'information résultant des vices vocabulaires, de la mauvaise manipulation des chiffres et des statistiques, ... D'une part, il faut que les pays bénéficiaires de l'APD soient soumis un à réel contrôle relatif aux canaux de financement et à l'utilisation des fonds générés par l'aide par le biais d'une obligation de rendre des comptes à toutes les parties prenantes (donateurs -quelle que soit la source de fonds, publique ou privée- ainsi qu'aux citoyens) et pour renforcer cette notion de contrôle, les acteurs de l'APD doivent mettre l'accent sur les résultats et donc naturellement leur communication, ce qui ne peut être réalisé qu'avec une réelle accessibilité des données pour tout le monde, en s'appuyant sur la transparence par le biais

de l'utilisation des données ouvertes "Open Data"²⁷, en utilisant notamment des outils technologiques, d'abord à travers la voie numérique qui permettra à tout le monde de suivre l'évolution du processus de l'APD depuis l'appropriation jusqu'à l'impact final, qui garantira aussi un acheminement clair et entier de l'information au contraire des déclarations médiatiques qui sont faussées par l'utilisation du mauvais vocabulaire et puis se limitant souvent à l'annonce de la perception des fonds. Il faut donc envisager une loi qui fournit un cadre législatif qui prévoit avant tout, des mesures qui contribuent à une gestion financière honnête, comme l'obligation de tenir une comptabilité rigoureuse et à jour, l'obligation de publier des rapports d'audit, et envisager des poursuites contre ceux qui détournent les deniers publics. Cette loi doit aussi assurer et garantir: La publicité a priori des montants reçus, des conditionnalités qui les accompagnent et des projets auxquels ils sont adressés et une publicité a posteriori des résultats assurés et tout le processus de l'utilisation des fonds.

Elle doit être aussi une loi qui vise une coordination de l'ensemble des activités des organismes intervenant dans l'APD qui doit se faire sous le contrôle d'une éventuelle institution administrative indépendante capable d'assurer la coordination inter-institutions en vue de centraliser toutes les données relatives à l'APD tout en attachant une importance à la transparence et à la crédibilité des informations récoltées. Pour cela, sa mission ne doit pas se limiter à la récolte et à la divulgation de l'information, mais bien au-delà de cela, elle doit détenir le pouvoir d'effectuer une inspection et un contrôle réel de celle-ci,...

Il faut noter que la mise en place d'un outil communicationnel efficace au service de l'évaluation et le suivi de l'aide ne pourra réussir qu'avec une réelle stratégie qui facilitera la circulation de l'information au niveau nationale et internationale, et donc il faut investir dans les travaux d'analyses d'information relatives à l'aide en associant médias, universitaires et société civile, créer et soutenir un réseau de communication et de circulation des informations sur l'aide au développement (Gouvernement-PTF, et les acteurs de l'aide), les collectivités territoriales doivent se saisir du digital comme moyen de rendre des comptes au citoyen sur leur gestion financière des flux provenant de l'aide. Ceci va permettre aux citoyens de

mieux saisir les enjeux financiers et socio-économiques de l'APD, référencer aisément les chiffres de l'APD et donc mieux orienter la démarche de réalisation des objectifs exigés, et éviter ou minimiser tous les risques des détournements des deniers publics.

D'autre part, les pays donateurs doivent cesser de détourner une partie de l'APD en comptabilisant leurs dépenses nationales comme étant une aide publique au développement.

Et donc, au lieu d'amputer le budget de l'aide pour combler le financement des coûts d'accueils des migrants par exemple, les gouvernements des pays donateurs doivent plutôt procéder à une augmentation du budget annuel de l'Etat et dédier une partie de ce dernier à la gestion d'accueil des réfugiés. Tant que cette pratique est autorisée par l'OCDE, il sera difficile de pousser les donateurs à s'en passer, il faut donc réviser les règlements de l'OCDE et prévoir de considérer cette pratique comme manquement aux engagements internationaux conclus par les donateurs.

2.2 Une conditionnalité réaliste par le renforcement de l'engagement

Pour que la conditionnalité liée à l'APD soit crédible²⁸ et efficace, d'abord il faut qu'elle quitte le moule des standards qui s'imposent à tous les pays bénéficiaires de la même façon sans prendre en considération leurs priorités nationales, leurs visions et leurs spécificités²⁹. Avant d'établir les conditions, il faut prévoir des analyses indépendantes en effectuant des expertises techniques appropriées pour chaque pays bénéficiaire en aparté, pour que ces conditions puissent correspondre aux projets promus et donc faciliter l'évaluation de leur mise en œuvre au lieu de la freiner. La conditionnalité doit aussi cesser d'être sous formes d'ordres³⁰ prononcés par donateurs et exécutés passivement

²⁸ « On prétend aider les pays en développement alors qu'on les force à ouvrir leurs marchés aux produits des pays industriels avancés, qui eux-mêmes continuent à protéger leurs propres marchés. », Joseph Stiglitz - La Grande Désillusion - W. W. Norton & Company - 2002 -P22-23

²⁹ « J'ai découvert que la prise de décision n'était régie par aucun de ces deux facteurs [Politique et Economie], en particulier au FMI. Elle était fondée, semblait-il, sur un curieux mélange d'idéologie et de mauvaise économie, un dogme qui parfois dissimulait à peine les intérêts privés. Quand les crises frappaient, le FMI prescrivait de solutions certes « standard », mais archaïques et inadaptées, sans tenir compte des effets qu'elles auraient sur les habitants des pays auxquels on disait les appliquer », Ibid p. 22-23

³⁰ « Le FMI prétend qu'il ne dicte jamais un accord de prêt, qu'il en négocie toujours les termes avec le pays emprunteur. Mais ce sont toujours des négociations

²⁷ L'open data ou donnée ouverte est une donnée numérique dont l'accès et l'usage sont laissés libres aux usagers. Elle peut être d'origine publique ou privée, produite notamment par une collectivité, un service public (éventuellement délégué) ou une entreprise. Elle est diffusée de manière structurée selon une méthode et une licence ouverte garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière. Elle s'inscrit dans une tendance qui considère l'information publique comme un bien commun (tel que défini par Elinor Ostrom) dont la diffusion est d'intérêt public et général.

par les PED, mais faire plutôt l'objet d'un dialogue et d'une négociation entre donateur/bénéficiaires pour aboutir à des objectifs de développement communs, et avec les meilleures conditions à même de promouvoir le développement en rendant favorables les caractéristiques propres des pays bénéficiaires au succès des réformes politico-économiques espérées par les donateurs et en même temps garantir à ces derniers la rentabilité de leurs "investissements".

Les donateurs doivent indiquer plus précisément les délais et modalités de décaissement de l'aide et se concentrer sur une élaboration plus transparente de la politique de conditionnalité. Enfin, il faut que les pays bénéficiaires puissent, en parallèle, profiter gratuitement d'un minimum d'appui politique et technique, et d'actions de formation des acteurs concernés pour pouvoir assurer le respect des conditionnalités dans les meilleures circonstances et non pas pour facturer cet appui en tant qu'assistance technique. Or, le fait que chaque PED jouit de l'APD de multiples donateurs, cela suppose que le dialogue autour de la conditionnalité ne peut se limiter à un échange entre bénéficiaires et donateurs, mais il doit aussi faire l'objet d'un dialogue entre donateurs, pour qu'ils puissent aligner leurs conditionnalités sur une même vision afin d'éviter la problématique de la divergence ou au moins la pluralité des méthodes.

C'est seulement lorsque ces points sont assurés, que l'on pourra parler d'une responsabilisation mutuelle en vue de sortir du cadre théorique de la conditionnalité pour atteindre une visibilité claire et non floutée afin de promouvoir la question autour de l'évaluation de l'efficacité. Il devient de la responsabilité des donateurs d'engager un suivi permanent et un contrôle strict, en assurant des inspections sur terrain, en exigeant la diffusion des documentations précises et dans le cas de non-application des conditions et non-atteinte des objectifs prévus, il faut appliquer les mécanismes de responsabilisation par lesquels des sanctions peuvent être prévues si les parties manquent à leurs engagements. C'est-à-dire que les donateurs doivent suspendre³¹ l'octroi des fonds, autrement dit, l'aide ne doit être déboursée que si les réformes définies au préalable ont été menées. Autre mesure consiste à verser l'aide au fur et à mesure de la réalisation des résultats pour que la conditionnalité devienne réelle et à effets concrets.

2.3 Une coordination effective par le renforcement de l'interaction entre les acteurs de l'APD

L'APD est une sorte d'Octopus dont chaque tentacule est posée sur une discipline différente (économie, relations

internationales, finances publiques, politique, social,...) ce qui suscite naturellement l'intérêt des acteurs appartenant à plusieurs domaines (société civile, acteurs économiques, politiciens, universitaires,...) et ce qui complique la mise en place d'un suivi clair de l'utilisation des fonds et des réalisations des objectifs. L'évolution de la notion de la coopération internationale et celle de la mondialisation³² ne permettent plus de laisser chacun libre pour mener à bon terme les flux financiers destinés à la promotion de développement. L'efficacité de l'aide est en jeu dès lors qu'il existe un trop grand nombre de donateurs ayant des politiques et des systèmes différents. Pour cela, il y a un besoin de voir les donateurs s'employer à diminuer la quantité d'organismes d'aide et leurs interventions dans de multiples activités, de voir les PED participer politiquement au renforcement de l'efficacité de l'aide en exigeant explicitement une certaine répartition des tâches entre donateurs et réduction de la fragmentation de l'aide en revendiquant l'amendement de l'alignement, de l'harmonisation et de la responsabilisation dans un environnement stable et durable.

Il faut imaginer la mise en place d'un organisme et d'une loi qui permettraient d'assurer la coordination d'ensemble des activités des organismes et institutions intervenants dans la mise en œuvre de l'APD. On peut imaginer un réseau d'acteurs et d'activités bien structuré sous la direction d'une entité administrative indépendante qui serait une plateforme de gestion de l'aide, qui permettra d'avoir les informations sur les financements en temps réel et qui aura pour mission de tracer les visions et planifications stratégiques communes, systèmes d'exploitation communs permettant de réduire les coûts, centraliser les données relatives à l'APD pour assurer des missions d'évaluation, de suivi tout au long du processus de la mise en œuvre de l'APD, de contrôle, de recommandations et de diffusion des résultats,... en vue de mieux orienter l'utilisation des flux financiers provenant de l'APD et de préparer la route vers une meilleure coordination bilatérale et multilatérale.

Il en est de même au niveau des bailleurs qui, en vue de surpasser l'obstacle du manque de coordination, et comme il était mentionné dans la Déclaration de Paris (DdP)³³,

³² « La mondialisation, en accroissant l'interdépendance entre les peuples du monde, a renforcé le besoin d'une action collective mondiale et l'importance des biens publics mondiaux. » Joseph Stiglitz, op cit, p 290

³³ La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide au Développement (DdP) est une charte rédigée en 2005 sous l'égide du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Elle a été approuvée symboliquement par les agences nationales d'aide au développement et par les dirigeants des pays bénéficiaires qui s'étaient réunis pour l'occasion. Le but de la DdP est de créer une dynamique d'amélioration de l'aide publique prodiguée par les agences d'aide

unilatérales : il a toutes les cartes en main, pour la raison essentielle que beaucoup de pays qui sollicitent son aide ont désespérément besoin d'argent.», Ibid, p 83

³¹ Exemple des cas de violations des droits de l'homme

doivent songer à une réelle coordination et division du travail, à l'alignement sur les priorités nationales des pays bénéficiaires, à la gestion axée sur des résultats, à la nécessité de rendre compte de façon transparente, à améliorer la prévisibilité des flux d'aide en introduisant les réformes nécessaires à la publication régulière de données prévisionnelles sur les financements d'aide au développement, à réduire la fragmentation de l'aide et contenir la prolifération des canaux multilatéraux, à établir des principes communs et des engagements différenciés qui engagent tous les acteurs du développement. Dans ces conditions, et si les donateurs harmonisaient leurs actions et adoptaient des procédures qui simplifieraient l'accès à la transparence, l'efficacité de l'aide serait plus facile à évaluer.

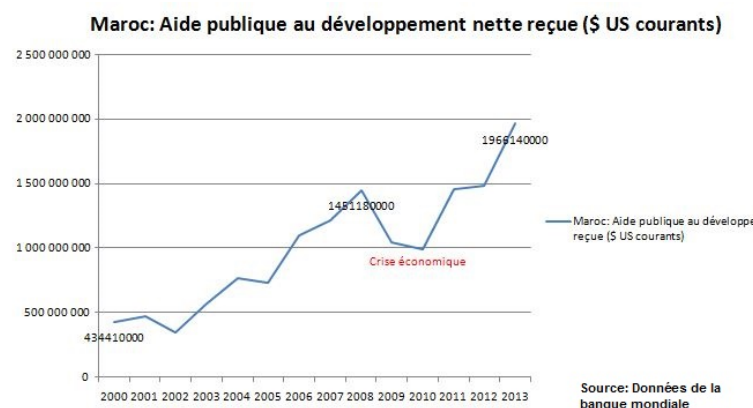
Conclusion

L'évaluation de l'aide est confrontée à de multiples obstacles dont le manque de communication, les détournements, l'irréalisme de la conditionnalité, le déficit de coordination et l'absence d'harmonisation... Ce qui conduit à un énorme manque de transparence au niveau des contrats passés entre bailleurs de fonds et bénéficiaires, ainsi qu'au niveau de l'utilisation des fonds.

Il est donc impératif de dépasser les débats idéologiques sur la coopération internationale au développement afin de mieux appréhender ses faiblesses et d'en améliorer le fonctionnement. Se concentrer donc sur la transparence de l'APD et sur la responsabilité, permettrait aux acteurs politiques ainsi qu'à la société civile, les membres du parlement et d'autres acteurs de concourir à diminuer les mauvais fonctionnements du « marché de l'aide » à travers les moyens qui permettent de mieux suivre l'utilisation des fonds publics, de mettre plus de clarté sur les objectifs des ressources mobilisées, leur impact sur le développement et le détail des coûts, de renforcer le rôle, jusqu'à maintenant limité, des acteurs issus des pays en développement et leur permettre de participer, de manière juste et équitable, aux décisions des organisations internationales et des institutions financières, de contrôler à travers des auditeurs indépendants et à travers le fait de réparer la chaîne rompue de rétroaction entre donateurs et destinataires. En résumé l'évaluation de l'efficacité de l'APD, ne peut se fonder que sur une transparence qui inclurait les éléments suivants: la bonne qualité des institutions publiques, la surveillance, l'obligation de rendre des comptes, la divulgation de l'information et la publication des rapports d'activités sur les partenariats, la réglementation, l'évaluation indépendante des projets par des tiers ainsi qu'un suivi permanent.

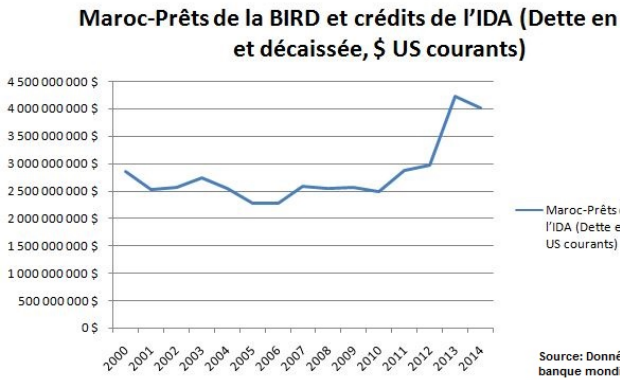
Annexe

Courbe 1-Progression des indicateurs³⁴ des prêts et crédits

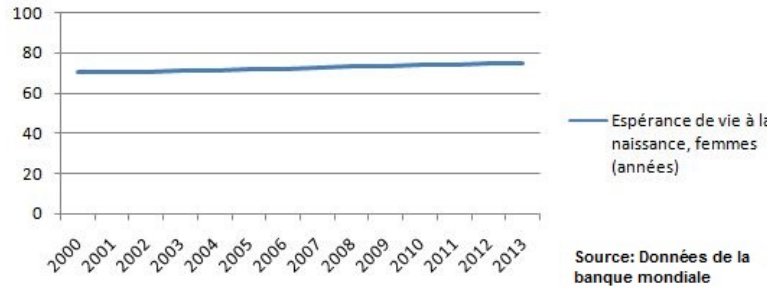


³⁴ Indicateurs officiels de la banque mondiale - Cas du Maroc

Courbe 2 :



Espérance de vie à la naissance, femmes (années)



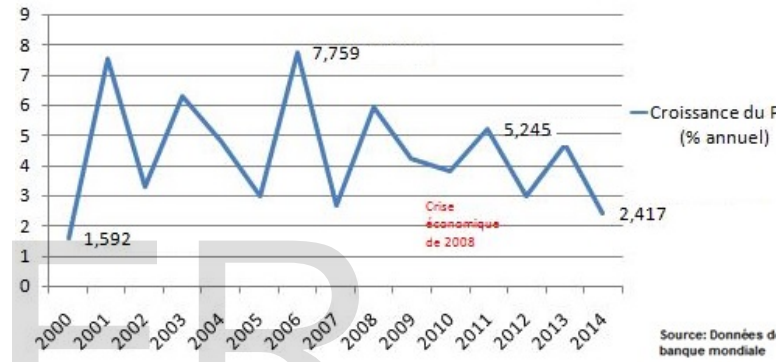
-Et une croissance en baisse permanente

Courbe 5

Pourtant :

-Des taux qui stagnent depuis 15 ans, alors que ce sont des secteurs clés pour l'APD:

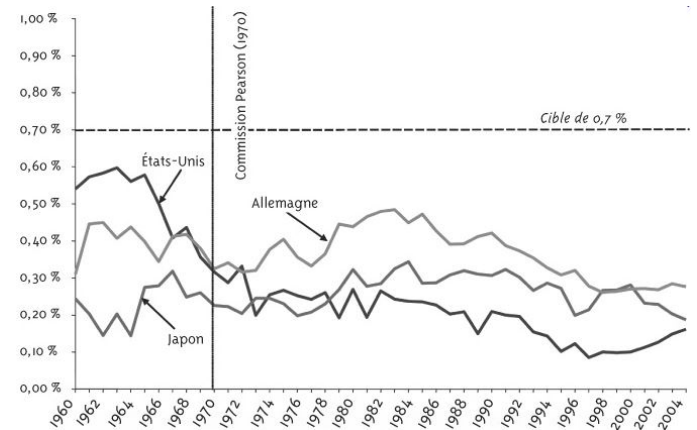
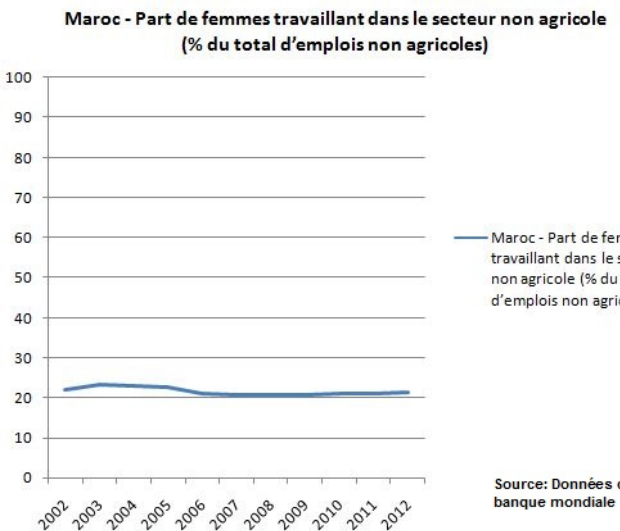
Maroc: Croissance du PIB (% annuel)



Courbe 6 :

-APD nette des pays du CAD-en pourcentage du RNB

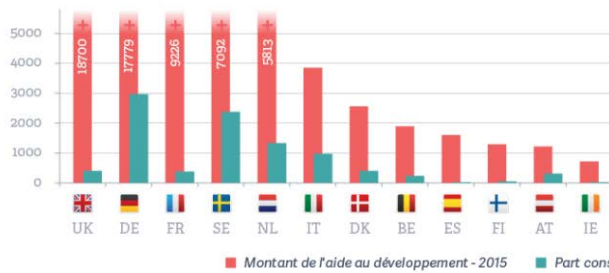
Courbe 3 :



Courbe 7 :

-Part de l'aide consacrée aux frais de gestion des réfugiés

Courbe 4 :



IJSER

Bibliographie et Webographie

- AidWatch - Concord (Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement)- le rapport 2016
- Banque mondiale, « Financement du développement dans le monde 2007 »
- Charnoz et Severino 2007, 38
- GRAD-suisse – Aide publique au développement
- Groupe de Réalisations et d'Accompagnement pour le Développement- Aide publique au développement-grad-s.net-consulté le 29-09-2016-URL : grad-s.net/pour-aller-plus-loin/agathe-agent-s-i/aide-publique-au-developpement/
- GUILLAUMONT P. «Propositions pour un nouveau type de conditionnalité», note pour la Commission Européenne CERDI Université d' Auvergne, Clermont – Ferrand, 1995
- Isabelle HILLENKAMP et Jean-Michel SERVET- La lutte contre la pauvreté, un enjeu international- CERISCOPE Pauvreté, 2012 ceriscope.sciences-po.fr-consulté le 11-09-2016 - URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part1/la-lutte-contre-la-pauvrete-un-enjeu-international>
- Jean-Michel Servet-2010-Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits- Institutions, régulation et développement
- Jean-Pierre Cling-2006- DIAL, Paris -Coordination et utilisations des aides. Commentaires
- Joseph Stiglitz -La Grande Désillusion- W. W. Norton & Company- 2002 -page 83
- Leonce Ndikumana - Appliquer l'évaluation à l'aide au développement : une solution pour combler le fossé micro-macro de l'efficacité de l'aide ? - Revue

d'économie du développement- 2012/4 (Vol. 20)-p126
- les Dossiers du CAD, Coopération pour le développement, Rapport 1999, OCDE, Paris, 2000, pages 51 et 52
- Napakatbra-2008- Crise financière - Crise alimentaire : le cynisme comme philosophie officielle
- Pierre Jacquet et Olivier Charnoz- Infrastructures, croissance et réduction de la pauvreté-Article pour le Forum franco-vietnamien-6-13 septembre 2003-p14
- Thierry Brugvin - Les détournements de l'aide financière pour le développement des PED Pour la Revue « Plein Droit » du GISTI-consulté le 13-10-2016- URL : <http://docplayer.fr/10830943-Les-detournements-de-l-aide-financiere-pour-le-developpement-des-ped-pour-la-revue-plein-droit-du-gisti.html>
www.donnees.banquemondiale.org/pays/maroc?view=c hart- consulté le 15-08-2016
-www.controverses.sciences-po.fr/archive/aideveloppement/100.html- consulté le 22-09-2016
-www.grad-s.net/pour-aller-plus-loin/agathe-agent-s-i/aide-publique-au-developpement/ consulté le 25-09-2016
-www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2015-11-11/statement-attributable-spokesman-secretary-general-proposed consulté le 25-10-2016

Liste des encadrés

Encadré:

- Jacky Amprou et Lisa Chauvet -2004- Efficacité et allocation de l'aide : - Notes et Documents n°6, revue des débats : Agence Française de Développement

Encadrés 2 :

Eckhard Deutscher et Sara Fyson- 2008- Améliorer

l'efficacité de l'aide - Finances & Développement Encadré3 :

Eckhard Deutscher et Sara Fyson- 2008- Améliorer l'efficacité de l'aide - Finances & Développement

Liste des courbes :

Courbe 1 : Suivant les indicateurs de la banque mondiale donnees.banquemondiale.org consultées le 21/03/2016

Courbe 2 : Suivant les indicateurs de la banque mondiale donnees.banquemondiale.org consultées le 21/03/2016

Courbe 3 : Suivant les indicateurs de la banque mondiale donnees.banquemondiale.org consultées le 21/03/2016

Courbe 4 : Suivant les indicateurs de la banque mondiale donnees.banquemondiale.org consultées le 21/03/2016

Courbe 5 : Suivant les indicateurs de la banque mondiale donnees.banquemondiale.org consultées le 21/03/2016

Courbe 6 : www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2006-3-page-173.htm consulté le 15/10/2016

Courbe 7 : www.euractiv.fr/section/aide-au-developpement/infographic/la-crise-des-refugies-chamboule-laide-au-developpement/ consulté le 13/10/2016

Auteurs

Brahim Sabri

Enseignant chercheur, Groupe de Recherches et d'Etudes Juridiques et Politiques, Faculté de droit, Tanger. Maroc

Hajar Hajjami

Doctorante, faculté de droit, Tanger, Maroc